S P282.7.1 E-266 25

AU PUBLIC IMPARTIAL.

CORRESPONDANCE

ENTRE

MONSEIGNEUR CHS. LAROCQUE,

ÉVÊQUE DE SAINT HYACINTHE,

ET

ALEXANDRE DUFRESNE, ECR.,

MEMBRE DU PARLEMENT

POUR LE COMTÉ D'IBERVILLE.

LISEZ ET JUGEZ.

J. O. Filteau

ST. JEAN:

IMPRIMÉ PAR ISAAC BOURGUIGNON.

1867.

AU PUBLIC IMPARTIAL.

CORRESPONDANCE

ENTRE

MONSEIGNEUR CHS. LAROCQUE,

ÉVÊQUE DE SAINT HYACINTHE,

ET

ALEXANDRE DUFRESNE, ECR.,

MEMBRE DU PARLEMENT

POUR LE COMTÉ D'IBERVILLE.

LISEZ ET JUGEZ.

ST. JEAN:

IMPRIMÉ PAR ISAAC BOURGUIGNON.

1867.

A 6175

TORONTO PUBLIC LIBRARY
REFERENCE.

NOV 29 1935

AU PUBLIC IMPARTIAL.

Je regrette de me trouver dans la pénible necessité de mettre sous les yeux du public un fait qui, quoique me concernant personnellement, ne manque pas, il me semble, de l'intéresser considérablement.

Je dois commencer par dire que c'est avec beaucoup de répugnance et de regret que je le fais, et que ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles de l'éviter (comme on le verra d'ailleurs par la correspondance qui a eu lieu) que j'en viens à cette pénible nécessité.

Si vous voulez bien écouter la narration fidèle des faits dont il s'agit, je suis confiant que je ne puis manquer d'obtenir justice du tribunal auquel je me vois forcé d'en appeler. Voici les faits.

Il est connu qu'une société sous le nom de Club St. Jean Baptiste s'est fondée il y a environ deux ans dans un but d'amusement, d'instruction, de secours mutuel et surtout pour rendre la famille canadienne plus unie, plus compacte et plus forte pour défendre sa nationalité dont la religion catholique est la bâse principale, aussi fallait-il pour en faire partie, être canadien français et catholique (et remarquez qu'aucun serment n'était exigé de la part des membres.)

Comme j'ai toujours été désireux de me rendre aussi utile que possible dans la mesure de mes forces et de mes faibles capacités à mes compatriotes et que c'est pour ainsi dire un besoin pour moi de faire quelque chose qui puisse contribuer à sauve-garder le dépot sacré qui nous fut légué par nos ancêtres, je joignis la société à Montréal l'an dernier. Quelque temps après je fus prié d'ouvrir une succursale dans mon comté ; je le fis avec plaisir et ne tardai pas d'avoir un certain nombre de membres choisis parmi les citoyens les plus respectables, ce qui avait lieu l'hiver dernier.

De suite de mes ennemis personnels et de mes adversaires politiques mis à l'œuvre par de hauts personnages, commencèrent à faire circuler le bruit qu'il s'établissait dans le comté d'Iberville une société Fénienne dont j'étais le président. Ni les membres de la société, ni le public ne firent attention à ces *cancans* dont l'absurdité sautait aux yeux de tout le monde. Mais comme les *valets* savaient que le *maitre* voulait une victime et que c'était là le prix de la récompense, ils crurent qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de signaler le Club Saint Jean Baptiste comme une société secrète auprès de certains prêtres qui,

sur les informations d'ennemis personnels et adversaires politiques ne faisant pas partie de la société et qui par conséquent n'en connaissaient rien, écrivirent l'un à Monseigneur de Montréal, l'autre à Monseigneur Joseph Larocque, évêque de St. Hyacinthe ; tous deux répondirent avec la prudence, la sagesse et la charité que l'on est en droit de voir tomber de la plume de nos pasteurs ecclésiastiques. Monseigneur de Montréal se bornait à dire en réponse à Mr. le Curé de St. Jean dans une lettre de quatre lignes dont la substance est à peu près ceci, " que si les informations qu'il lui donnait étaient correctes, le Club Saint Jean-Baptiste pouvait être assimilé aux sociétés secrètes condamnables par l'Eglise.

La substance de celle écrite par Monseigneur Joseph Larocque, alors évêque de St. Hyacinthe était de prier le Curé de St. Athanase d'informer les fidèles de sa paroisse que les sociétés secrètes étaient défendues par l'Eglise. J'ai entendu la lecture de ces deux lettres au prône. Je ne puis en donner que la substance, vu qu'en ayant reclamé une copie de Monseigneur de Montréal et de Monseigneur de St. Hyacinthe, tous deux me la refusèrent, tel qu'on le verra par la correspondance.

Maintenant devais-je considérer ces deux lettres comme un jugement de l'Eglise, auquel tout catholique devait se soumettre sous peine d'être affiché aux Prônes, *comme un paien et un publicain et un homme ne sachant pas son catéchisme*, (c'est ce qui vient de m'arriver de la part du successeur de Monseigneur Joseph Larocque) si oui, je suis coupable..... Encore ce ne serait qu'erreur de jugement, car mon intention n'a jamais été de résister à un jugement de l'Eglise. Si non, c'est Monseigneur Chs. Larocque l'évêque actuel de St. Hyacinthe qui a tort de m'avoir fait afficher au Prône de la paroisse de St. George, en autorisant le curé à lire la lettre on ne peut plus injurieuse et préjudiciable à mon caractère de catholique et d'homme public qu'il lui adressait en date du 22 Septembre dernier et qui fut lue le 30 du même mois par ce Monsieur et passée par lui avec le zèle ordinaire dans ces occasions, à son voisin Mr. Dupuis qui la lut le Dimanche suivant au Prône de la paroisse de St. Sébastien avec les commentaires de rigueur dans ces circonstances ; de plus un autre des curés de mon Comté, de la paroisse de St. Alexandre, Mr. Désorcy, qui n'avait pas lui la lettre en mains et par conséquent ne pouvait la lire, crut je suppose que sa conscience serait en défaut, s'il ne la commentait d'une manière vigoureuse.

Voici donc, que je suis affiché au Pilori du haut de la chaire de vérité avec l'autorisation de mon Evêque actuel, Monseigneur Chs. Larocque, qui fut mon voisin pendant vingt cinq ans *et à qui je ne crains pas de nier le droit d'entretenir le plus léger soupçon sur mon caractère de catholique*, comme un païen

et un publicain et comme un homme ne sachant pas son catéchisme.

Et tout cela, pourquoi? 1° Parceque je n'ai pas considéré les deux lettres dont je viens de parler, comme un jugement de l'Eglise et ne me suis pas séparé de suite du Club Saint Jean Baptiste. 2° Parcequ'en faisant la visite de mon Comté pour rendre compte à mes électeurs de ma conduite parlementaire et de ce qui s'était passé en chambre durant la dernière session, j'ai cru ne pouvoir faire autrement que de rétablir les faits sur la nature et le but du Club Saint Jean Baptiste qui avait été faussement et malicieusement représenté en parlement même dans le but évident de me perdre comme homme public.

Je réponds à ceci. 1° Que je ne pouvais considérer les deux lettres des Evêques de Montréal et de St. Hyacinthe comme un jugement obligatoire pour les catholiques.

Parce qu'aucunes des formalités ordinaires avant jugement n'avaient été suivies.

Aucun des membres de la société n'avait été entendu.

Que les jugements de l'Eglise ne sont pas promulgués sous forme de lettre de quelques lignes adressé *à des curés du diocèse* comme me le dit Monseigneur de Montréal dans une lettre que l'on verra plus loin, mais par mandements. Si j'eusse considéré ces deux lettres comme un jugement, j'aurais cru faire injure à l'Eglise, car il m'eut fallu la considérer comme moins sage que nos Cours de Magistrats ou de Commissaires, qui, elles, ne rendent de jugements sans avoir suivi certaines formalités et avoir entendu les deux parties.

2° De mes ennemis invétérés et de mes adversaires politiques ne pouvant me faire aucun mal les ayant partout et toujours défiés de le faire touchant ma conduite privée ou publique, voulant arriver quand même à leur but, c'est à-dire à me détruire, font circuler sur mon compte les mensonges les plus héhontés et les plus malicieux, et un membre du Parlement, partisans du complot et dans le but d'arriver au port, dénonce en plein parlement la société du Club Saint Jeau Baptiste, ayant une succursale à Iberville, comme étant une société Fénienne. Et cela, lorsque les Féniens menaçaient notre frontière et que l'*Habeas Corpus* venait d'être suspendu, et par conséquent me laissait à la merci du Procureur-Général l'*Honorable George Etienne* Cartier. En chambre, lorsque l'accusation fut portée contre le Club Saint Jean Baptiste et contre moi par le membre mercenaire dont je viens de parler, qui avait mené toute la trame dès le commencement, je portai le défi au Procureur-Général pour le Bas-Canada, c'est-à-dire à ce même Honorable George Etienne Cartier, qui l'avait reçu déjà de la part de membres distingués du Club et lui dis que j'étais en effet l'organisateur de la succursale du Comté d'Iberville, et de plus que j'en étais le Président, et que conséquemment s'il y avait

culpabilité dans le Comté d'Iberville, j'étais le plus grand coupable, que néanmoins je ne le craignais pas et je ne le crains pas encore. Et peut-on croire raisonnablement, que le Procureur-Général n'aurait pas procédé contre moi qui ne suis pas son mignon et contre la société qui n'est pas sa mignonne, si elle eût été répréhensible en loi.

C'est sous ces circonstances que je visitais mon Comté.

Qu'ai-je dit dans le Comté ?

Il est important de le savoir car c'est à propos de cela que Monseigneur Chs. Larocque m'a fait dénoncer aux Prônes, comme un *Païen et publicain et comme un homme ne sachant pas son catéchisme.*

J'ai dit que le Club Saint Jean Baptiste n'était pas une société fénienne comme on l'avait représentée, que jamais nous n'avions eu aucun rapport avec eux, qu'elle n'était pas non plus condamnée par l'Eglise ; que c'était une société canadienne dont le but était de protéger notre nationalité dont la bâse fondamentale était notre religion ; que conséquemment je ne croyais pas qu'elle pût être condamnée par l'Eglise, que néanmoins, comme je tenais plus à ma religion qu'à toute autre chose au monde, j'étais prêt à me séparer de cette société du moment qu'elle serait condamnée d'une manière régulière par mes supérieurs ecclésiastiques. C'est à ce sujet que Mr. St. Aubin curé de St. George écrivit à Monseigneur et que ce dernier lui envoya la lettre en question qui fut lue aux prônes.

Voici lecteurs, l'exposé véridique des faits ; vous verrez plus bas la correspondance qui s'en suivit.

Avant de terminer, je crois devoir attirer l'attention des lecteurs sur le fait que Monseigneur Charles Larocque dit dans sa lettre à Mr. St. Aubin que le Club Saint Jean Baptiste n'est pas encore condamné par l'Eglise, et ne s'appuie que sur des *je pense je pense et je pense de plus* pour me traiter de la manière qu'il l'a fait. Que le prétendu jugement de Monseigneur de Montréal n'est qu'une lettre écrite *à un curé de son diocèse* (voir lettre No. 13), et que celui de son prédécesseur est sa propriété, *qu'il tirera des archives quand il le jugera à propos et qu'il ne trouve pas à propos de le faire dans le moment* (voir lettre No. 14) on verra par ces deux lettres, que des copies m'ont été refusées, quoique je les eusse reclamées pour ma gouverne. En outre, comment se fait-il que l'on fait tant de tapage dans mon Comté où la société n'existe que depuis quelque mois et que l'on a rien dit, ni rien fait, à Montréal où elle existait depuis longtemps ?

Ainsi le Procureur-Général ne fait rien contre la société, quoiqu'elle soit dénoncée en Parlement.

Donc, elle n'est pas répréhensible en loi ; car je ne suis certainement pas un de ses favoris, et j'ai lieu de croire d'après ce

qu'il a dit en Parlement et sa manière ordinaire d'agir, qu'il eut été heureux de sévir contre moi et la société.

Monseigneur de Montréal n'a pas condamné la société ; elle existe depuis longtemps. Donc la succursale qui venait d'être fondée n'est pas condamnée non plus. Ainsi pourquoi la guerre que l'on m'a déclarée ? Et comment pouvais-je signer le projet de rétractation que Monseigneur Chs. Larocque m'a envoyé ? (Que l'on verra dans la correspondance sous le No. 8.)

Maintenant, abstraction faite des fanatiques politiques ou religieux, je demande aux lecteurs impartiaux, si la lettre de Monseigneur à Mr. St. Aubin ainsi que celles qu'il m'a adressées ensuite, comportent la sagesse, la prudence, le jugement et surtout la charité que l'on est en droit d'attendre de nos supérieurs ecclésiastiques ?

Si je n'ai pas fait autant et plus qu'un catholique qui se respecte n'était obligé de faire ?

Quand à moi je dois déclarer franchement que je ne crois pas que les armes dont s'est servi Monseigneur à mon égard soient ce que l'on appelle la *houllette du bon Pasteur*, je n'ignore pas non plus que ce qui m'a valu cette persécution, c'est ma couleur politique, mais que voulez vous? Je suis venu au monde patriote je suis resté de même jusqu'à présent, comment devenir Tory à mon âge ?

Maintenant lecteurs, lisez la correspondance entre moi et mon évêque et jugez ; mais de grâce avant de rendre votre jugement, mettez-vous à ma place.

Je crois devoir faire remarquer que la lettre écrite par Monseigneur Chs. Larocque à Mr. St. Aubin, curé de St. George, qui fut lue aux prônes et dont je crois avoir droit de me plaindre, se trouve intercallée dans la première lettre que j'écrivis à Monseigneur et qui se trouve aussi la première ci-bas. Et que le projet de rétractation que l'on verra sous le No. 8 est celui qui avait été préparé par Monseigneur, et qui m'avait été adressé sous enveloppe avec la note portant le No. 7 pour être signée par moi et que c'est ce même projet de déclaration que je refusai de signer.

LETTRE N° 1.

A Sa Grandeur Monseigneur Chs. Larocque,
Evêque de St. Hyacinthe.

Monsigneur,

Permettez-moi d'adresser respectueusement à Votre Grandeur, quelques observations au sujet de la lettre que vous avez écrite au Revd. Messire St. Aubin, prêtre et curé de la paroisse de St. George de Henryville, en date du 22 Septembre 1866, en lui laissant pleine et entière liberté d'en faire

l'usage que bon lui semblerait, même de la lire au prône de sa paroisse, s'il le jugeait *utile* ou *nécessaire ;* et qui de fait a été lue Dimanche, le 30 Septembre 1866, par Messire St. Aubin au prône de la dite paroisse, ainsi que par le Revd. Messire Dupuis, le Dimanche suivant, au prône de la paroisse de St. Sébastien.

Vous dites, Monseigneur, dans cette lettre en réponse à celle qui vous fût écrite par Messire St. Aubin, ce qui suit: " Je ré-
" ponds à votre lettre du 17 courant : 1° Que M. Alexandre Du-
" fresne est tout-à-fait blâmable de se mêler de venir traiter
" devant les portes des églises la question si délicate et si *impor-*
" *tante des sociétés secrètes ;* ce qu'il fait évidemment quand il
" s'avise de discuter publiquement sur le mérite du Club St.
" Jean-Baptiste, qu'il maintient n'être pas une société secrète.
" Comme une pareille discussion appartient évidemment à la
" Théologie et au droit positif Ecclésiastique, M. Alexandre
" Dufresne est donc téméraire et coupable en voulant se mêler
" de la trancher.

" Je ne sache pas que l'Eglise ait conféré à M. Dufresne le
" titre de Docteur en Théologie et en Droit Canon.

" S'il se souvenait bien de son Catéchisme, il saurait qu'un
" Catholique doit être soumis à l'Eglise et l'écouter sous peine
" d'être regardé comme un païen et un publicain."

Monseigneur, à cette première partie de votre lettre, je réponds respectueusement à Votre Grandeur,

Qu'avant la lecture de cette lettre au prône de deux des paroisses du Comté que j'ai l'honneur de représenter au Parlement depuis plusieurs années, je savais que je n'étais pas *Docteur en Théologie* ni en *Droit Canon ;* c'est pourquoi je nie positivement m'être jamais mêlé, comme on a dû faussement vous le dire, Monseigneur, de trancher devant les portes des églises la question si *délicate et si importante des sociétés secrètes ;* mais comme on avait faussement représenté le Club St. Jean-Baptiste dans toutes les paroisses de mon Comté et en Parlement même, dans un but purement politique et avec l'intention évidente de me détruire ; je n'ai pu faire autrement que de donner des explications dans toutes les paroisses de mon Comté sur la nature et le but de cette société.

Monseigneur, avec tout le respect que je dois à votre caractère, permettez-moi de vous dire encore, qu'avant la lecture de votre lettre au prône, je savais assez mon Catéchisme pour connaître que celui qui n'obéit *pas à l'Eglise doit être regardé comme un païen et un publicain*, et je le connaissais assez et Votre Grandeur ne l'ignore pas, pour savoir que je demeure Catholique tout en appartenant à une société que je crois réellement bonne, aussi longtemps que l'Eglise, avec connaissance de cause, ne l'a pas déclarée mauvaise et défendue ; c'est ce que j'ai déclaré à St. George et dans les autres paroisses de mon Comté ; et de plus, que j'étais prêt à me séparer de la société en question

aussitôt qu'elle serait condamnée d'une manière régulière par mes supérieurs ecclésiastiques.

Vous dites en outre, Monseigneur. dans votre lettre :

" 2° Pour ce qui est du Club St. Jean-Baptiste : Voici ce que " je répondais le 10 courant, à une consultation analogue à la " vôtre ! le Club St. Jean-Baptiste portant évidemment le carac- " tère de société secrète est par là même défendu, et l'Eglise " sans l'avoir ouvertement condamné, traiterait, je pense, ceux " qui s'obstineraient d'en faire partie comme elle traite les mem- " bres des sociétés secrètes, surtout pour ce qui est de l'usage " des sacrements.

" Je pense que le Club St. Jean-Baptiste pour être mieux en " mesure de se faire des partisans, a été inspiré par le père du " mensonge, en n'imposant point un serment formel à ses " membres. Il était sûr par là, de surprendre plus aisément " ses dupes.

" Je pense de plus, que le Club St. Jean-Baptiste est une " organisation dont le but est mauvais et coupable en soi, " ayant pour bût une trahison de la patrie.

" Si le but politique du Club St. Jean-Baptiste est bon, il n'y " a point raison de l'environner du mystère du secret.

" Les personnes qui ont joint le Club St. Jean-Baptiste et " qui averties d'une manière ou d'une autre, je veux dire publi- " quement ou privément par leurs pasteurs ou confesseurs, ne " voudraient point cesser d'appartenir à ce Club, ne sauraient " être admis à recevoir les Sacrements de Pénitence et d'Eu- " charistie

" Vous pouvez faire de cette réponse l'usage qu'il vous " plaira, même la lire au prône à vos paroissiens si vous croyez " que cela puisse être utile ou nécessaire.

" Je suis, etc.,

" Signé, ✝ C. Evêque de St. Hyacinthe."

(Vraie Copie) L. Z. MOREAU, Ptre. Secrétaire.

M. T. P. St. Aubin, Ptre. etc.

Monseigneur, je crois connaître la personne qui vous a consulté le 10 Septembre dernier, elle n'est pas de votre Diocèse, par conséquent vous n'êtes pas son chef spirituel, mais vous êtes le mien, et vous me connaissez mieux qu'elle. J'avais donc droit de m'attendre à ce qne vous me demanderiez un mot d'explication sur la nature et le but du Club St. Jean-Baptiste auquel j'appartiens et que par conséquent je connais, avant d'être proclamé aux prônes des paroisses du Comté que je représente en Parlement depuis plusieurs années, *comme un païen et un publicain et comme un homme ne sachant pas son Catéchisme*, et par conséquent n'étant pas catholique, et cela sur le rapport d'individus qui ne faisant pas partie du Club St. Jean-Baptiste

ne pouvaient vous donner d'informations correctes à ce sujet. Comme faisant partie du Club St. Jean-Baptiste et en connaissant le but, j'affirme que ce n'est pas une trahison contre *la patrie* et qu'il n'a pas été *inspiré par le père du mensonge*, comme vous le dites dans votre lettre au Révd. Messire St. Aubin; mais au contraire que son but est le maintien de notre nationalité dont la base principale est la religion catholique.

Monseigneur, je vous déclare dans toute la sincérité de mon âme de catholique, quoique vous en puissiez dire et croire, que ce n'est pas la vaine gloriole de représenter quelques années de plus le Comté d'Iberville qui me fait vous écrire aujourd'hui; un sentiment plus élevé que celui-là m'agite; c'est celui-ci: J'appartiens à une famille catholique, vous le savez, je suis catholique, vous ne l'ignorez pas.

Eh bien, ce qui me fait peine, c'est de me voir afficher aux prônes des paroisses de mon Comté, *comme un païen et un publicain et comme un homme ne sachant pas son Catéchisme* et conséquemment n'étant pas catholique, et ce avec l'autorisation de mon Evêque et avec les commentaires usités en pareilles circonstances, et tout cela sur informations d'adversaires politiques ne faisant pas partie du Club en question et par conséquent n'en connaissant rien.

Ainsi Monseigneur, j'espère que votre Grandeur ne considérera *pas téméraire* de ma part de la prier de bien vouloir charger les deux prêtres qui m'ont dénoncé au prône de leur paroisse, de déclarer au même endroit que je ne suis ni païen ni publicain, mais qu'au contraire je suis catholique, n'ayant encore fait aucun acte qui puisse justifier qui que ce soit de m'adresser les épithètes *de païen et de publicain*, ni privément ni publiquement, décidé que je suis de ne le jamais faire, je ne puis permettre à personne de me proclamer comme tel, sans demander la réparation que je considère m'être due. De même, Monseigneur, le mal immense qui m'a été fait auprès de mes compatriotes et co-réligionnaires sans aucun fondement, sera amoindri, sans toutefois être effacé complètement, mais je me tiendrai pour satisfait, et considérerai que vous avez fait justice.

Monseigneur, je me crois d'autant plus en droit de réclamer cette réparation, que votre Grandeur déclare dans sa lettre que l'Eglise n'a pas encore ouvertement condamné le Club St. Jean-Baptiste. Conséquemment, je puis donc encore appartenir à cette société sans que personne n'ait le droit de dire ni publiquement ni privément, que je ne suis pas catholique; alors pourquoi donc l'a-t-on fait?

Je suis loin de croire que votre Grandeur a pu agir dans cette circonstance sous l'influence de motifs politiques ou personnels, mais peut-être sous celle de fausses représentations qui lui ont été faites; c'est pourquoi, j'espère que Votre Grandeur

trouvera juste et raisonnable la réparation que je réclame, qui ne pourra certainement pas atténuer tout le mal qui m'a été fait par la lecture de votre lettre à Messire St. Aubin, avec les commentaires de ce dernier et ceux de Messire Dupuis et Messire Désorcy, curé de St. Alexandre.

Je me souscris, Monseigneur, avec le plus haut respect et la plus grande considération,

Votre très obéissant et respectueux serviteur,

A. DUFRESNE.

LETTRE N° 2.

St. Hyacinthe, 9 Novembre 1866.

Mon cher monsieur,

Le ton de votre lettre vous mérite un remerciment de ma part, car elle est polie et respectueuse ; mais je n'en suis pas moins décidé à ne pas lui faire de réplique. Je sais, mon cher monsieur, que je n'aurai probablement pas le dernier mot avec vous, et pourtant je crois que j'y ai droit : Je me contenterai de vous observer que vous avez eu grandement raison de dire que je n'ai pas écrit la lettre dont vous croyez avoir droit de vous plaindre sous l'influence *de motifs politiques ou personnels*, je ne l'ai écrite que sous l'influence du sentiment du devoir, regrettant beaucoup de me voir dans la nécessité de vous désapprouver publiquement, regret que vous m'auriez épargné, si vous aviez eu la docilité de tenir compte de la lettre si forte contre le club St. Jean-Baptiste que mon illustre et savant prédécesseur adressait le 23 mars dernier à monsieur votre Curé, qui en a fait lecture au prone de la messe paroissiale pour votre information ainsi que pour celle des autres paroissiens de St. Athanase. Dans le même temps je venais de recevoir l'opinion formelle écrite du vénérable Evêque de Montréal sur le club St. Jean-Baptiste, qui me disait que le club St. Jean-Baptiste était traité à Montréal, et devrait en effet être traité comme une société secrète. Je crois être bien sûr que Mr. Resther après vous avoir fait connaître ce que l'Evêque de St. Hyacinthe pensait du club St. Jean-Baptiste, fit aussi connaître l'opinion de l'Evêque de Montréal. C'est sous l'influence *du mépris* avec lequel vous aviez osé traiter ces respectables autorités que j'ai fait ma réponse à Mr. St. Aubin, curé de St. George, m'attendant bien que vous ne me respecteriez pas plus que vous n'aviez respecté les deux Evêques si dignes et si saints, dont l'opinion ne pouvait manquer de vous être connue. Me suis-je trompé ? Assurément non : puisque malgré tout, vous osez quarrément *vous affirmer encore membre du club St. Jean-Baptiste !!*

Vous me parraissez bien peiné, mon cher monsieur, de ce que l'on aurait élevé quelque doute sur votre caractère de catholique, et cependant vous vous prononcez ouvertement dans la lettre que vous m'adressiez comme réclame, contre le principe qui fait le catholique! Vous ne me comprendrez pas j'en suis sûr; car vous êtes si loin des vrais principes de l'Eglise, en fait de soumission et de la manière de pratiquer la soumission à l'Eglise. Mon cher monsieur, le plus bel être de la création du Ciel s'est perdu en disant: *similis ero altissimo.* Dans l'Eglise de Jésus-Christ on se pert toujours, quand on ose dire la même chose. Et ne l'avez-vous pas dit déjà bien ouvertement, en voulant vous mettre sur une même ligne avec votre curé, en fait d'interprétation morale et dogmatique? Aujourd'hui c'est à des Evêques que vous osez vous comparer et dont vous rejetez la décision parce qu'elle est contraire à votre opinion! Je tremble à l'idée que rendu si loin en indépendance d'esprit, je pourrais dire en orgueil, vous succomberiez probablement à la tentation de ne pas vouloir vous soumettre à l'autorité du chef de l'Eglise lui-même! Je ne vous nie pas le droit d'en appeler à cette divine et suprême autorité, mais sachez, monsieur, qu'en attendant son jugement définitif, comme tout catholique dans le monde devrait faire en circonstance comme celle ou vous vous trouvez, vous devriez humblement vous soumettre à votre Evêque, et que vous ne pouvez vous dire catholique qu'à cette condition, sachez de plus, monsieur, que si vous tombiez malade, votre curé et tout prêtre qui pourrait se transporter à sa place au près de votre lit de mort, devrait vous refuser l'absolution et les autres sacrements, si vous aviez le malheur de persister dans les prétentions affichées dans votre lettre. Et pourtant, cette lettre, j'ose encore espérer que vous l'avez écrite dans la bonne foi et que Dieu ne vous imputera pas à péché les orgueilleuses révoltes d'esprit qu'elle renferme. Après mon avertissement si formel, il n'y a plus moyen de vous dire dans la bonne foi, votre devoir est de vous soumettre, en attendant que vous me fassiez juger par la seule autorité que vous puissiez encore invoquer, celle du Pape. Si vous aviez le malheur de persévérer dans vos résistances à mon autorité qui est *celle de votre Evêque* vous ne pourriez espérer qu'anathème à la vie et à la mort.

Je ne puis vous cacher le sentiment plus que pénible qui s'empare de moi, mon cher monsieur, c'est que je crains que vous n'osiez porter le cynisme jusqu'à me rire au nez, et à me traiter comme vous avez osé traiter l'ancien Evêque de St. Hyacinthe et l'Evêque de Montréal—me mépriser!! Je dois vous dire, mon cher monsieur, que si telle allait être votre conduite, l'Esprit-Saint lui-même aurait d'avance prononcé votre condamnation. Je vous prie d'y regarder bien sérieusement, et de croire que la charité et la charité seule m'inspire en vous écri-

vant. Je vous prie d'excuser les incorrections de style et d'écriture : Je vous écris un peu à la hâte, et sans espérance d'avoir le temps de refaire pour corriger.

Agréez, monsieur, l'assurance des sentiments de bienveillance toute chrétienne que j'entretiens envers vous et croyez-moi bien sincèrement

Votre humble et dévoué serviteur,

† C. EV. DE ST. HYACINTHE.

A. Dufresne, Ecuier, etc.,
St. Athanase.

LETTRE N° 3.

St. Hyacinthe, 10 Novembre 1866.

Monsieur le Curé,

Je viens de recevoir de Mr. Alexandre Dufresne, votre paroissien, une lettre en laquelle ce monsieur se plaint amèrement que par une réponse faite à une consultation que m'avait adressée Mr. le Curé de St. George, j'aurais gravement compromis son caractère de catholique. Je vous prie, Mr. le Curé et même je vous charge officiellement de dire à votre paroissien, monsieur Dufresne, que la lettre qu'il vient de m'adresser, compromet bien davantage son caractère de catholique et qu'il s'est lui-même infligé une plaie plus profonde que celle qu'il se plaint d'avoir reçue de ma part; que s'il est disposé à me croire et à faire ce qui serait un devoir pour tout catholique dans la situation où il s'est placé, il a un moyen court et facile de se rétablir dans l'opinion publique en présence de laquelle il se croit faussement représenté, et par là fortement lésé. Ce serait tout simplement de faire acte d'humilité et de soumission envers l'autorité spirituelle à laquelle sa lettre reconnait la qualité de *chef* et par conséquant de guide *spirituel.*

Espérant Mr. le Curé que vous vous acquitterez fidèlement du devoir que j'impose par la présente à votre qualité de curé de Mr. Dufresne, je me souscris avec bien de l'estime et de la considération,

Votre très humble serviteur,

† C. EV. DE ST. HYACINTHE.

Le Révd. Mr. E. Durocher,
Curé de St. Athanase.

P. S. Quand Mr. Dufresne aura fait catholiquement son devoir, il me sera facile du lui donner ample satisfaction quant à la réparation qu'il demande en sa lettre.

† C. EV. DE ST. HYACINTHE.

LETTRE N° 4.

Iberville, Novembre 1866.

A Monseigneur C. Larocque,
Evêque de St. Hyacinthe.

Monseigneur,

J'ai reçu par l'entremise du Révérend Messire Durocher, votre lettre du 9 courant en réponse à la mienne du 5 courant.

Je dois vous dire que je suis flatté des remerciments que vous commencez à m'adresser pour la manière *polie* et *respectueuse* avec laquelle je vous écris.

Maintenant, Monseigneur, avec la permission de Votre Grandeur, quoique je ne prétende pas avoir *le dernier mot*, je vous dirai toute ma pensé et les sentiments qui m'agitaient la première fois que je vous ai écrit et qui m'agitent encore aujourd'hui.

Ce n'était ni l'*orgueil*, ni le *cynisme*, mais le sentiment *du devoir* qui me commandait et qui me commande encore de défendre ma réputation de catholique à laquelle je tiens pardessus toutes choses au monde, qui était mise en jeu (sur de fausses représentations) dans la chaire de vérité avec l'autorisation de mon Evêque, sans qu'il m'eut au préalable mis en *demeure* de *m'expliquer*.

Je n'ai pas dit alors : " *similis ero altissimo* " comme vous le dites dans votre lettre, mais j'ai dit : Il est plus grand que moi, donc il doit me protéger sous son aile paternelle, lui qui est mon pasteur. Et au contraire il me fait beaucoup de mal sans causes légitimes et sans me dire *gare*, je vais passer. Monseigneur, je sais parfaitement qu'en méprisant les décisions *de l'Eglise*, je serais *privé des sacrements même au lit de la mort*, *que je serais condamné par l'Esprit-Saint*, *et qu'anathème serait lancé contre moi*, *à la vie et à la mort;* mais heureusement qu'après avoir parcouru plus que la moitié de ma carrière, je n'en suis pas rendu là, et j'espère la terminer sans que vous ni d'autres n'aient la *douleur* de m'infliger cette terrible punition avec équité.

Vous me dites, Monseigneur, que comme catholique je ne puis m'adresser à d'autre tribunal qu'à celui de N. S. Père le Pape ; Mais, Monseigneur, pour en appeler là, il faudrait qu'il y aurait eu un jugement de l'Eglise en cour inférieure et il n'y en a pas ; je ne puis donc en appeler de rien.

Vous déclarez vous-même dans votre première lettre *que l'Eglise n'a pas encore condamné le club St. Jean-Baptiste*, ce qui est un fait. Le temps de lancer *l'anathème à la vie et à la mort* n'est donc pas encore arrivé.

Jusqu'à ce que quelqu'un de mes Supérieurs Ecclésiastiques ait assumé la responsabilité au nom de l'Eglise d'une manière

régulière et formelle de dénoncer la société comme mauvaise et défendue, n'ai-je pas le droit de discuter les opinions de tous ceux qui ne se fondant que sur des suppositions ou des données fausses ou pour le moins incertaines, émettent des assertions que, moi qui en fais partie, sais être fausses, mensongères et malicieuses ; sans que vous, mon Evèque, ayez celui de me faire dénoncer aux prônes comme vous l'avez fait? A vous de me le dire, car Monseigneur, un auteur religieux a dit: " Autant l'obéissance honore quand elle est raisonnable, au- " tant je la dédaigne et la méprise dès qu'elle ne s'appuie sur " aucun motif plausible et tombe dans la catégorie de marion- " nettes." Et, Monseigneur, je suis fortement de cet avis.

Il ne me resterait donc que la triste alternative de m'adresser à d'autres tribunaux ; mais, Monseigneur, je ne suis pas suffisamment *rempli de l'esprit d'orgueil, ni de cynisme* pour me décider à le faire, avant d'y être forcé par votre Grandeur.

Ainsi donc par respect pour la religion à laquelle j'appartiens et pour éviter le scandale qu'une telle éventualité causerait, je préfère vous déclarer de suite, que, quoique je considère le club St. Jean-Baptiste comme une *société bonne en soi et de nature à protéger les véritables intérêts de la patrie*, et que je crois n'avoir fait que mon devoir de canadien et de catholique en la joignant, je *m'en sépare* et n'en fais plus partie de ce jour, et la société n'existe plus dans le comté d'Iberville.

Cette déclaration de ma part devra vous montrer, Monseigneur, que vos craintes étaient imaginaires, lorsque vous présumiez que je porterais *le cynisme jusqu'à vous rire au nez ;* et que vos suppositions étaient mal fondées, lorsque vous disiez que je ne connaissais pas assez le principe qui fait le catholique (la soumission) pour le pratiquer, quand je le fais lorsque je n'y suis pas encore rigoureusement tenu, et de plus que je puis mettre encore cet autre grand principe fondamental en pratique (la charité) même envers ceux qui en ont manqué à mon égard et qui pourtant sont plus strictement tenus que moi de l'observer.

Avec l'assurance que j'ai que Votre Grandeur trouvera facile de me donner ample satisfaction quant à la réparation que j'ai demandée dans ma lettre,

Je me souscris, Monseigneur,
Votre très respectueux et obéissant serviteur,
A. DUFRESNE.

LETTRE N° 5.

Je vous prie d'informer M. Dufresne que j'ai reçu sa dernière lettre, en lui disant que je suis content de ce qu'il s'est engagé à faire ; mais que pour faire son devoir comme un véritable catho-

lique qu'il prétend être et qu'il est je le crois, quoique je le considère comme un peu égaré et à côté de la voie où doit marcher un vrai catholique, il devra ajouter quelque chose à ce qu'il s'est engagé à faire. Je me propose d'aller à St. Jean pour la Solemnité des Quarante-Heures ; je serai prêt à le voir en votre compagnie, à l'entendre s'il veut être entendu et à lui expliquer bien amicalement et charitablement son devoir, pendant le séjour que je ferai à St. Jean à cette occasion. Le devoir et rien que le devoir, voilà tout ce que je veux pour lui et pour moi, en même temps que pour la société des fidèles, qui a droit d'exiger ce devoir dans la circonstance où nous sommes. Je vous autorise à lire à M. Dufresne la partie de cette lettre qui le concerne.

(Vraie Copie,) E. DUROCHER, Prêtre.

LETTRE N° 6.

St. Athanase, 5 Novembre 1866.

A M. Alex. Dufresne, écuyer,

Mon cher monsieur, Sa Grandeur Mgr. C. Larocque est arrivé ce soir à St. Jean ; si vous voulez le rencontrer avec moi, je serai demain à St. Jean. Vous pouvez venir vers une heure de l'après-midi, je pense que ce sera le bon temps.

Votre très humble serviteur,

E. DUROCHER, Prêtre.

LETTRE N° 7.

St. Jean, 8 Décembre 1866.

Monsieur,

A votre prière, j'ai fait le projet de lettre ci-contre. Il me semble que ni votre honneur ni votre véracité que vous m'avez demandé de sauvegarder n'auront à souffrir en quoi que ce soit de cette déclaration et de cet exposé de principes.

Toutefois, je serai bien prêt à vous permettre de modifier ce qui pourrait vous faire peine. Mon cher Alexandre, croyez que je ne veux rien de plus que ce qui m'est commandé par mon devoir, et le vôtre. Demain, je serai à St. Athanase prêt à vous entendre, si vous avez quelque observation à me faire.

Votre très humble serviteur,

† C. Evêque de ST. HYACINTHE.

A. Dufresne, écuyer.

LETTRE N° 8.

Voici la rétraction écrite par Monseigneur que j'ai refusé de signer.

Monseigneur,

Dans ma dernière lettre, j'ai informé Votre Grandeur de ma disposition à ne plus faire partie du Club St. Jean-Baptiste et à déclarer que le Club St. Jean-Baptiste est dissoue et n'existe plus dans le Comté d'Iberville. Je me fais un devoir d'assurer que cette disposition était sincère, et qu'en effet je n'appartiens plus à aucun titre au Club St. Jean-Baptiste, et que cette association dont j'étais le président dans le Comté d'Iberville est de fait dissoute pour ne plus exister dans ce Comté.

Je remercie Votre Grandeur, de m'avoir fait comprendre dans l'entrevue que j'ai eue avec elle, jeudi le six courant, en présence de M. le Curé de St. Athanase, ce que je puis vous assurer que je n'avais nullement compris jusque-là, que le Club St. Jean-Baptiste avait réellement été condamné comme ayant la nature et le caractère d'une société secrète par Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe comme par celui de Montréal. Permettez-moi, Monseigneur, de vous assurer dans toute la sincérité de mon âme, que je tiens plus qu'à toute autre chose au monde, à ma qualité et mon caractère d'enfant de l'Eglise Catholique, et je n'ignore pas que je pécherais directement contre cette qualité et ce caractère, en refusant de me soumettre au jugement de mon Evêque, et en cherchant à faire trouver bon ou vrai ce qu'il aurait condamné comme faux ou mauvais. Puis donc, Monseigneur, que vous me déclarez formellement que le Club St. Jean-Baptiste est condamné, pour être par conséquent avec mes principes de catholique, j'accepte cette condamnation et m'y soumets, et m'engage à être fidèle à la promesse que je vous ai faite ci-dessus de n'appartenir plus à cette association et de la dissoudre dans le Comté d'Iberville.

Votre Grandeur voudra bien néanmoins, me permettre de lui protester que je croyais véritablement que je pouvais dire sans être coupable ni blâmable ce que j'ai dit dans ces derniers temps aux portes de certaines églises du Comté d'Iberville, pour justifier le Club St. Jean-Baptiste, et que je ne l'ai fait, que parceque je croyais aussi véritablement que les Supérieurs Ecclésiastiques n'avaient point formellement condamné l'association.

LETTRE N° 9.

Iberville, 9 Décembre 1866.

A Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe.

Monseigneur,

En réponse à la vôtre du 8 courant, je regrette d'être forcé de dire à votre Grandeur, qu'il m'est impossible de signer la déclaration que vous m'adressez, qui comporte l'aveu que le Club St. Jean-Baptiste avait été condamné par votre prédécesseur Monseigneur de St. Hyacinthe et par Monseigneur de Montréal lorsque j'ai parlé de cette société à St. George et dans les autres paroisses de mon Comté pour rétablir les faits sur la nature et le but de cette société ; car, Monseigneur, en la signant je mentirais à ma conscience et je vous accuserais vous-même de mensonge, vû que vous déclarez dans votre lettre à M. St. Aubin *que l'Eglise n'a pas encore ouvertement condamné le Club St. Jean-Baptiste :* ce que je sais personnellement être un fait, ainsi je crois devoir profiter de la permission que vous m'accordez pour retrancher du projet que vous m'envoyez tout ce que ni comme honnête homme ni comme catholique, je puis déclarer. Je vous envoie ci inclus la seule déclaration que je crois m'être possible de faire pour satisfaire à mon devoir de catholique et n'avoir pas à rougir de moi-même.

Espérant, Monseigneur, que vous trouverez qu'en honneur et équité vous ne pouvez exiger davantage de moi, et qu'il vous semblera juste et raisonnable de me faire faire la réparation que j'ai demandé dans ma première lettre,

Je me souscris de Votre Grandeur le très humble et obéissant serviteur,

A. DUFRESNE.

LETTRE N° 10.

Iberville, 9 Décembre 1866.

A Monseigneur Chs. Larocque,
Evêque de St. Hyacinthe.

Monseigneur,

Dans ma dernière lettre, j'ai informé Votre Grandeur de ma disposition à ne plus faire partie du Club St. Jean-Baptiste, et j'ai déclaré qu'il était dissout et qu'il n'existait plus dans le Comté d'Iberville.

Je vous réitère aujourd'hui cette déclaration afin de montrer à Votre Grandeur, que tenant plus à ma religion qu'à toute autre chose au monde, je suis capable de céder même quand je crois être dans mon droit, plutôt que de causer du scandale.

Je n'ai parlé du Club St. Jean-Baptiste dans mon Comté que parceque de mes ennemis personnels et de mes adversaires politiques n'en faisant pas partie l'avaient faussement représenté, et que je croyais que le devoir m'incombait de rétablir les faits. Mais pour les raisons ci-dessus, je vous déclare que je m'en sépare et n'en fais plus partie.

A. DUFRESNE.

LETTRE N° 11.

Iberville, 10 Décembre 1866.

A Monseigneur Larocque,
Evêque de St. Hyacinthe.

Monseigneur,

Vous savez mieux que personne de quelle manière la déclaration que vous m'aviez adressée en date du 8 courant, et qui par conséquent était ma propriété est sortie de mes mains et comment j'en ai perdu la possession hier au soir dans l'entrevue que j'ai eue avec vous au presbytère de St. Jean.

Je vous réitère aujourd'hui la demande que je vous fis alors, c'est-à-dire de me remettre ma propriété que vous m'avez enlevée.

En outre, Monseigneur, je désirerais avoir une copie de la lettre que Monseigneur Joseph Larocque adressait à Mr. Resther en date du 23 Mars 1866, touchant les sociétés secrètes.

Ignorant quel peut être le coût de cette copie, je vous envoie ci-inclus, une piastre et paierai la balance si cette somme est insuffisante.

Je suis, Monseigneur,
Votre très humble et respectueux serviteur,
A. DUFRESNE.

LETTRE N° 12.

Iberville, 10 Décembre 1866.

A Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal.

Monseigneur,

Votre Grandeur aurait-elle la bonté de me faire envoyer une copie de la lettre qu'elle envoyait en Mars dernier au Révérend Curé de St. Jean, touchant le club St. Jean-Baptiste.

Ce faisant, Votre Grandeur obligera celui qui se souscrit avec le plus haut respect et la plus grande considération,
Votre très humble et obéissant serviteur,
A. DUFRESNE.

LETTRE N° 13.

Montréal, 12 Décembre 1866.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'être chargé par Monseigneur de Montréal de vous dire en réponse à votre lettre du 10 courant, que Sa Grandeur n'a pas l'usage de donner des copies des lettres qu'elle adresse aux curés de son diocèse.

Avec respect, Mr. votre très humble serviteur,

J. O. PARÉ, Ptre. Secrétaire.

A. Dufresne, Ecr.

LETTRE N° 14.

St. Hyacinthe, 11 Décembre 1866.

Monsieur,

Dans l'entrevue que j'ai eue avec vous dimanche soir dernier, au presbytère de St. Jean, j'ai repris sur la table qui se trouvait devant nous et sur laquelle vous l'aviez déposé, comme je le crus bien naturellement pour m'en remettre en possession, le projet de rétractation que j'avais préparé à votre demande et que je vous avais adressé sous la même enveloppe que la petite note qui l'accompagnait. Je suis bien loin d'admettre que vous eussiez le droit de vous regarder comme le propriétaire de ce projet que toutes les lois de l'honneur et de la délicatesse vous obligeaient à me remettre, du moment que vous le repoussiez comme n'étant point l'expression de vos idées et de vos dispositions. Je maintiens donc ce que je vous dis dans le moment, que vû le refus que vous faisiez de l'accepter pour le signer, ce qui avait été l'unique fin pour laquelle je l'avais préparé et vous l'avais présenté ; ce projet de déclaration redevenait évidemment ma propriété, sans avoir été un instant la vôtre. Cela devient plus qu'évident, si vous supposez qu'ayant eu le temps de le préparer pendant que vous étiez au presbytère de St. Jean la première fois, en entrevue avec moi et qu'au lieu de vous le mettre en mains, je vous l'aurais lu tout simplement !! Certainement que vous n'oserez jamais dire que dans ce cas mon petit travail eut été votre propriété, pas plus que vous n'oserez dire que vous auriez eu droit de vous en emparer, après avoir refusé de le signer, sous prétexte que je l'avais préparé pour vous. Je ne vous l'avais envoyé sous pli que pour vous le soumettre de loin, ne pouvant le faire de près. Vous n'en vouliez pas pour la fin pour laquelle j'avais uniquement consenti à le préparer et à vous le soumettre, vous deviez évidemment me le remettre tout simplement. Voici ce que me dit ma raison bien calme et bien froide, sans

avoir aucunement besoin d'appeler les passions à son secours pour établir son raisonnement.

Cependant, comme je n'ai point de raison particulière de ne pas vous voir en possession de ce projet, à présent que j'en ai fait prendre une copie dont je ne veux faire usage que pour montrer au besoin jusqu'où j'ai poussé pour vous la déférence ; je consens volontiers à vous le transmettre, puisque vous attachez une si grande importance à garder par devers vous ce petit écrit fait à la hâte et sous l'influence de l'espoir et de la confiance qu'avait fait naître en moi la disposition si chrétienne que vous m'aviez laissé appercevoir à la suite de l'entretien que j'avais eu avec vous en présence de monsieur votre Curé. Que n'a-t-on pas droit d'attendre en effet d'un catholique qui se sépare de son Evêque et lui dit adieu, en se mettant à genoux en sa présence et en le priant de le bénir : et qu'en recevant la bénédiction qu'il a sollicitée, parait content et heureux, au point que l'Evêque touché et ému jusqu'aux larmes, lui donne un baiser tout paternel ! ! Et n'est-ce pas, mon cher monsieur, que c'est là bien exactement ce qui se passait au moment où vous me quittiez jeudi de la semaine dernière ? Si l'émotion que vous eprouviez manifestement vous même en cette occasion, vous empêche de vous bien rappeler toute chose, nous avions un témoin que vous pourriez interroger pour vous assurer si je dis ici autre chose que la vérité.

Je vous renvoie ci-incluse avec le projet en question, la piastre enfermée dans votre lettre d'hier, destinée à payer la copie d'un document qui, celui-là est bien assurément la propriété de l'Evêque du diocèse, et que sans aucun doute vous ne réclamez pas comme vous appartenant, ou même comme y ayant droit. Peut-être que s'il s'agissait de vous directement, vous pourriez avoir quelque raison d'en demander la copie, mais comme il n'y est question que du club St. Jean-Baptiste considéré en lui-même, et sur la nature duquel l'*Evêque s'est proposé simplement d'émettre un jugement*, ou si vous voulez une *opinion* solennellement et formellement exprimée pour l'instruction de monsieur le Curé de St Athanase, autorisé à se servir de sa parole d'Evêque pour flétrir la société secrète du club St. Jean-Baptiste, ce document reste certainement la propriété de l'Evêque qui le tirera des archives de l'Evêché, quand il le jugera à propos. Et je ne juge pas qu'il soit ici à propos de le faire.

Je vous repéterai ici, monsieur, ce que je vous ai dit ailleurs, déjà plus d'une fois, en vous parlant ou en vous écrivant ; j'userais envers vous de toute la condescendance et de toute la charité possible, parceque je ne voudrais pour rien au monde vous fournir l'occasion de me reprocher avec fondement d'avoir été la cause de votre perte. Je crois toujours que votre cœur n'est point insensible, et que c'est de ce côté-là que Dieu vous a

ménagé une ressource pour votre salut. Mais je vous en supplie, mon cher monsieur, écoutez votre cœur et non pas les mauvais amis qui vous environnent, et qui, selon ce que j'ai appris ces jours derniers (je désire de tout mon cœur que tel ne soit pas le cas) vous sont extraordinairement dangereux par leurs conseils... Je dois vous déclarer encore une fois que je me sens fort de la Grâce de Dieu, assez pour ne pas reculer devant mon devoir, quelque pénible qu'il puisse devenir..... Je vous ai dit et répété bien des fois que pour les raisons que je vous ai exposées, je ne puis faire autrement que de considérer le Club St. Jean-Baptiste comme une société secrète et que de la traiter en conséquence. Tenez compte, je vous en prie, de cette déclaration et notification. Et croyez, mon cher monsieur, à la peine que j'éprouve à l'idée de me voir peut-être un jour ou l'autre contraint à vous appliquer toute la sévérité des principes et des lois de l'Eglise à l'endroit des sociétés secrètes et du danger de schisme ! !

Votre très humble serviteur,

† C. Evêque de ST. HYACINTHE.

A. Dufresne, Ecuyer,
Iberville.

LETTRE N° 15.

Iberville, Décembre 1866.

A Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe.

Monseigneur,

J'accuse réception de la vôtre du 11 courant, y inclus le document que je réclamais dans la mienne du 10 courant, et dont je n'avais pas perdu la possession de la manière que vous le dites comme vous le savez parfaitement ; mais comme cette affaire ne regarde que nous deux pour le moment, je crois qu'il est inutile d'en dire davantage sur ce sujet jusqu'à nouvel ordre ; ainsi, je passe de suite à un autre.

Dans ma dernière lettre du 10 courant, je réclamais aussi une copie de la lettre que votre prédécesseur, Monseigneur Joseph Larocque, adressait au Révd. J. Z. Resther, en date du 23 Mars dernier, contre les sociétés secrètes ; je tenais fort à cette copie ; vous me la refusez ; donc ce document ne comporte pas une condamnation régulière du Club St. Jean-Baptiste, car alors ce serait un document public et dans ce cas j'y aurais droit comme catholique et je considère qu'il serait de votre devoir sous les circonstances de me l'envoyer pour ma gouverne.

Car, Monseigneur, là est toute la question ; si ce document de Mgr. Joseph Larocque comporte une condamnation telle du

Club St. Jean-Baptiste que tous catholiques devaient s'en séparer sous peine d'être proclamés comme païens et publicains, (ce que que vous avez déjà fait faire aux prônes à mon égard) et de recevoir les anathèmes dont vous m'avez menacés, je suis coupable ; et Monseigneur, dans ce cas je m'empresserais de le reconnaître, rien ne me serait plus facile, car je sais que l'aveu d'une faute, loin de rendre méprisable, honore.

Mais, Monseigneur, lorsque vous me refusez copie de ce document dans les circonstances où nous nous trouvons et que vous déclarez vous-même dans la lettre que vous avez écrite à M. St. Aubin, que le Club St. Jean-Baptiste n'est pas condamné par l'Eglise et que dans cette même lettre, vous ne vous appuyez que sur des *je pense*, *je pense et je pense de plus*, pour me traiter comme vous me l'avez fait, et que je tiens en mains une lettre de Mgr. de Montréal qui établit ce fait ; pouvez-vous, vous mon Evêque, raisonnablement et honorablement exiger de moi que je signe la déclaration que vous m'avez adressée, et qui comporte cet aveu et beaucoup d'autres choses plus humiliantes. Je vous déclare de nouveau que je ne puis le faire et que je considère avoir fait plus que mon devoir de catholique n'exigeait strictement sous les circonstances, en faisant la déclaration que vous avez en mains

Si au contraire, le Club St. Jean-Baptiste n'est pas condamné, c'est vous qui avez tort et ne pouvez-vous pas convenir Monseigneur (car le devoir est égal devant Dieu et pour tous les hommes) que j'avais droit de parler comme je l'ai fait du Club St. Jean-Baptiste, sans subir tout le mal que vous m'avez fait faire.

Et dans ce cas ne pourriez-vous pas me faire faire la réparation que je vous ai demandée, qui certainement me laissera encore des blessures qui ne seront jamais cicatrisées aux yeux du public.

Oui, Monseigneur, j'étais ému en vous quittant, parceque je venais de vous dire que les épithètes de païen et de publicain et d'homme ne sachant pas son catéchisme tombant à mon adresse avec le consentement, et pour ainsi dire, avec l'ordre de mon Evêque du haut de la chaire de vérité, m'étaient tombés lourdement sur l'esprit et le cœur ; mais je croyais alors que votre Grandeur étiat disposée à réparer le mal qu'elle m'avait causé, telle qu'elle s'y était engagée dans une lettre adressée au Révd. M. Durocher, sans exiger rien qui répugnât à ce cœur que je possède et auquel vous reconnaissez vous-même quelques qualités. Ne vous ai-je pas dit alors, que je ne voulais ni mentir ni faillir à l'honneur, c'est parceque je considère que je fesais les deux et que cela répugne à mon cœur que je refuse de signer le document que m'avez adressé.

Maintenant, Monseigneur, comme j'ai lieu de croire que la correspondance qui a lieu entre nous fatigue votre Grandeur, et que je ne tiens pas, comme vous l'avez dit, à avoir le dernier

mot, qu'au contraire, je veux l'avoir de vous, espérant que ce dernier mot de votre part sera *justice*, je réitère pour une dernière fois la demande que je vous ai faite, de réparer autant qu'il dépend de vous le mal que vous m'avez fait faire en faisant lire aux prônes, votre lettre à M. St. Aubin, qui fut lue aussi par M. Dupuis avec amples commentaires par tous deux et seulement commentée fortement par M. Désorcy.

Et je vous informe qu'à moins que Votre Grandeur ne me fasse voir que le Club St. Jean-Baptiste était condamné de manière à vous justifier de me faire afficher aux prônes comme vous l'avez fait, si votre Grandeur ne me rend justice, j'essaierai de l'obtenir devant un autre tribunal.

Dans tous les cas, Monseigneur, laissez-moi vous rassurer sur un point de votre lettre, vous dites, " je ne voudrais pour " rien au monde vous fournir l'occasion de me reprocher avec " fondement d'avoir été la cause de votre perte ; " comme mon salut est entre mes mains et non dans les vôtres, j'espère avec la Grâce de Dieu de l'opérer si vous me rendez justice et même si vous ne le faites pas, de quelque manière que vous agissiez à mon égard, je suis décidé à rester attaché au bercail ; car, Monseigneur, je suis catholique, vous le savez, vous mon voisin de vingt-cinq ans et mon Evêque aujourd'hui, vous me connaissez, c'est pourquoi je vous nie le droit d'entretenir le plus léger soupçon sur mon caractère de catholique, surtout quand je viens de vous en donner une preuve dans la malheureuse affaire que vous avez soulevée contre moi sans causes légitimes et que de mon côté je crois avoir fait plus que beaucoup de bons catholiques n'eussent fait dans l'occasion.

Vous dites de plus, Monseigneur, dans votre dernière lettre. " Je dois vous déclarer encore une fois que je me sens fort de " la Grâce de Dieu, assez pour ne pas reculer devant mon de- " voir." Je n'ai pas lieu de douter que votre Grandeur ne soit remplie de la Grâce de Dieu, il est naturel de croire qu'il en est ainsi et j'en suis bien aise, car dans ce cas je ne puis manquer d'obtenir justice.

Avec cette espérance,

Je me souscris de Votre Grandeur,

Le très humble et respectueux serviteur,

A. DUFRESNE.